SMARL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
27 NOV. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE

# Motion pour une meilleure considération des territoires ruraux par les pouvoirs législatif et exécutif.

## Concernant la mise en œuvre de la démarche GEMAPI et les conséquences contre-productives techniques et administratives que celle ci engendre sur les territoires.

Le *Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux* représentant 55 Communes et le Conseil Départemental du Haut Rhin œuvre, depuis 1992, à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques permettant de garantir:

- la qualité des ressources pour la production d'eau potable,
- la protection des biens et personnes face aux risques d'inondation,
- l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau énoncé par la Directive Cadre Eau (DCE) européenne,
- le maintien d'une agriculture durable sur le territoire,

Compte tenu de la démarche de structuration du SMARL en EPAGE Largue depuis plus de 2 ans,

Compte tenu du flou règlementaire persistant concernant l'application des compétences GEMAPI instaurées par la loi NOTRE,

Compte tenu des retards de paiement, par l'Etat, des Mesures Agro Environnementales (MAE) engagées par les agriculteurs / éleveurs du bassin versant dans un contexte économique insupportable de l'élevage,

Compte tenu des résultats positifs obtenus sur la ressource eau dans le bassin versant de la Largue en termes:

- de qualité des eaux: sortie de 34 communes de la zone vulnérable aux nitrates par l'arrêté SGAR n°2015-266 du 8 octobre 2015,
- d'optimisation des inondations, reconnue notamment dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risques d'Inondation (TRI) de l'Agglomération Mulhousienne: *"Dans la vallée de la Largue, la zone inondable est bien préservée, grâce notamment à des mesures agro-environnementales (MAE). Elle permet l'étalement des eaux d'inondation dans de vastes champs d'épandage et par ce biais, participe à la protection des populations et des biens situés à l'aval. [...] Signalons également que la bonne gestion de la zone inondable de la Largue et la réouverture de champs d'épandage a permis un décalage du pic de crue, de l'ordre de 4 à 6 heures sur celui de l'Ill à Illfurth (zone de confluence),ce qui est très appréciable pour l'agglomération mulhousienne. La gestion équilibrée de la ressource en eau nécessite de valoriser économiquement les bonnes pratiques agricoles et les mesures de régulation des crues prises dans les têtes de bassins versants au profit des zones urbanisées en aval."*

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX
Siège : Mairie –68210 MANSPACH
Secrétariat : 13, rue Sainte-Barbe – 68210 ALTENACH
Tél/Fax : 03.89.08.04.66 – smarl@wanadoo.fr - www.smarl.fr

ENSEMBLE, PENSONS COVOITURAGE
Papier recyclé «utilisez mon verso»

Les Délégués du Comité Syndical du SMARL déplorent:

- le manque de considération, par les instances décisionnelles régionales et nationales, des acteurs de terrain et des résultats positifs obtenus,
- les retards de paiements des MAE effectives sur le terrain et efficaces en termes de gestion raisonnée de la ressource eau,
- que le transfert exclusif et obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI à FP déstabilise la solidarité amont / aval établie depuis près de 30 ans par le soutien financier du Conseil Départemental du Haut Rhin,

Les Délégués du Comité Syndical du SMARL demandent:

- une meilleure lisibilité ainsi qu'une stabilisation des textes règlementaires assujettis aux nouvelles modalités de gestion de l'eau,
- une plus grande confiance envers les acteurs de terrain ayant établi, depuis près de 30 ans, une gestion des territoires et des milieux favorables à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques,
- une plus grande latitude donnée aux acteurs de terrain:
  - pour la mise en œuvre des actions et partenariats locaux permettant une gestion vertueuse de la ressource eau,
  - dans l'organisation de la gouvernance des compétences "eau potable" et "assainissement",
- la résorption immédiate et totale des retards de paiement, par l'Etat, des MAE aux agriculteurs / éleveurs qui ont "joué le jeu" en matière de préservation de la ressource,
- l'appui financier de l'Etat pour la pérennisation des MAE favorisant le maintien / retour en herbe des zones à enjeux (érosion des sols, captage eau potable, inondations),
- la prise en compte et le juste dédommagement financiers des services rendus à la collectivité par les acteurs du monde agricole,

Fait à Manspach, le 15 novembre 2017.

Le Président
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux

SMARL

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX**
Siège : Mairie –68210 MANSPACH
Secrétariat : 13, rue Sainte-Barbe – 68210 ALTENACH
Tél/Fax : 03.89.08.04.66 – smarl@wanadoo.fr - www.smarl.fr